

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6084

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 11, rue Bourgeois et appartenant à madame Lagier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la restructuration du quartier de Parilly-sud à Bron et de la future implantation d'un centre de jour par le centre hospitalier spécialisé du Vinatier, la Communauté urbaine s'était engagée à réaliser un parc de stationnement nécessaire à cet équipement.

Il est donc proposé l'acquisition d'un immeuble situé 11, rue Bourgeois à Bron, cadastré sous le numéro 581 de la section E et appartenant à madame Lagier.

Il s'agit d'une parcelle de 410 mètres carrés ainsi que du bâtiment à usage d'habitation et de deux garages qui s'y trouvent édifiés et dont les travaux de démolition, à la charge de la Communauté urbaine, sont évalués à environ 200 000 F.

Aux termes du compromis qui est présenté, madame Lagier céderait le bien en cause au prix de 250 000 F, valeur occupé, conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une demande de permis de démolir.

3° - Les dépenses de 250 000 F (ainsi que les frais d'actes notariés évalués à 8400 F) et 200 000 F seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - respectivement - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0046 et compte 615 221 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,